

moins que son neveu et antagoniste Charles SIMONS, puis démontré, par son curriculum vitae, qu'il avait quelque quinze ans de pratique dans les affaires bancaires dont une année passée chez BERGER (!), le ministre d'Etat DE BLOCHAUSEN ajouta non sans humour noir : « Il y a plutôt lieu de regretter la trop grande expérience de M. Funck » (p. 82).

Dans la séance du lendemain, le ministre d'Etat en vint à reprocher à Jules Funck qu'au moment où Antoine PESCATORE découvrait le pot-aux-roses, c'est-à-dire quand la banque se trouvait devant les pires embarras, le directeur cherchait encore à minimiser la situation et assurait que si le gouvernement voulait avancer deux millions, la banque serait sauvée (p. 152). Funck ne devait pas être très sûr de ce qu'il avançait car avant de partir à Paris pour tâcher d'obtenir du Crédit d'escompte l'annulation du refus de réescompte qui avait déclenché le désastre, il avait défendu à ses employés d'établir avant son retour l'état de situation demandé par le directeur-général des Finances (p. 157).

A quel point le pauvre Funck devait être aux abois est documenté par le fait — relevé par le mémoire de Georges ULVELING (p. 24 s.) — qu'il entretenait une correspondance secrète. En effet on trouva à son domicile 231 lettres et télégrammes « traitant des affaires de la Banque et écrites en nom personnel, surtout par ses clients français au directeur, qui recevait aussi, sous couvert privé, des traites et autres valeurs » (p. 165).

A la séance de la Chambre du 4. 5. 1882, Charles SIMONS ne se fit pas faute de relever encore une fois que lui et ses amis de la Banque Internationale n'avaient cessé d'avancer depuis la constitution de la Banque Nationale, que cette banque n'était pas viable. Ensuite le président de la banque concurrente dressa un réquisitoire sévère contre son oncle Jules Funck auquel il reprochait la comptabilité irrégulière, les déficits cachés par des comptes débiteurs fictifs, les avances anti-statutaires, la circulation d'effets effrénée On pourrait s'étonner de voir Simons oublier de parler d'une grave faute de la Banque, celle d'avoir réduit son capital en 1880 et d'en avoir remboursé la moitié déjà versée : mais c'est que le projet de loi concernant la réduction de capital avait été voté à la Chambre par l'unanimité des voix ! (5)

Lorsque, le 10. 5. 1882, fut déposé à la Chambre un ordre du jour déclarant entre autres que « vu l'avis de la Commission parlementaire il n'a pas été prouvé que la chute de la Banque Nationale puisse être attribuée à une faute imputable au Gouvernement », Charles SIMONS, en sa qualité de membre de la dite commission, présenta les doléances suivantes qu'apprécieront tous ceux ayant appartenu ou étant destinés à appartenir à une Commission d'enquête parlementaire :

« Votre Commission a opéré dans des conditions tout-à-fait anormales en ce sens, qu'elle n'a pu entendre toutes les personnes qu'elle aurait désiré entendre. Nous nous sommes adressés à M. le directeur Funck qui a refusé de comparaître, nous avons écrit des